



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

LE SYNDICAT MIXTE SAVOIE DÉCHETS

SOMMAIRE

SAVOIE DÉCHETS	4
Territoire d'intervention	5
Activité 2020 et perspectives.....	6-11
Organisation institutionnelle.....	12-13
Organisation opérationnelle	14-15
LA VALORISATION DES DÉCHETS	16
L'Unité de valorisation énergétique et de traitement des déchets (UVETD)	17
Les installations de traitement	17
Le traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)	17
La chaîne de traitement.....	18-19
L'incinération en chiffres.....	20
L'incinération et l'environnement.....	21-23
LE TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES.....	24
Les flux traités	25
Les équipes	25
Le process du centre de tri de Chambéry.....	26-27
Les chiffres.....	28-29
LES INDICATEURS FINANCIERS.....	30
Dépenses et recettes de fonctionnement de l'UVETD	31
Dépenses et recettes de fonctionnement des centres de tri.....	32-33
Tarification des prestations 2020	34

**SavoieDéchets**

SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS



ÉDITO



Lionel MITHIEUX,
Président

Madame, Monsieur,

Il y a un an, j'indiquais un plan stratégique couvrant les enjeux du syndicat à 10 ans. Le contexte de la Covid-19 avec le report des élections a décalé cette perspective à 2021.

Malgré ces impondérables, les projets ont avancé avec un audit RH en cours pour analyser les besoins actuels et futurs. Il est important de poser les bases pour engager un plan d'investissement de plus de 100 millions d'euros pour les 6 à 10 ans à venir.

Sur ce mois de mars, nous venons de signer un contrat qui augmente d' $\frac{1}{3}$ le volume de chaleur fourni au réseau chambérien (correspond au besoin de 12 000 foyers) avec un investissement de près de 10 millions d'euros d'ici à 2022.

Dans un an, nous allons lancer les études pour la création d'une chaufferie biomasse permettant d'écouler des matériaux combustibles qui aujourd'hui ne sont pas ou peu valorisés dans des sites bien éloignés de la Savoie. Raisonons économie circulaire de proximité !

En ce qui concerne les extensions de consigne de tri plastique, tous les marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de marché travaux-exploitation seront lancés et la démarche d'acquisition foncière actée pour mettre en service un nouveau centre de tri départemental à fin 2024-début 2025. Ceci nécessitera certainement d'harmoniser nos schémas de collecte notamment pour avoir un message clair de tri auprès des savoyards.

Aujourd'hui, près d' $\frac{1}{3}$ des ordures ménagères sont constituées de fermentescibles. Nous allons donc réaliser des études déterminant de manière claire avec nos adhérents, où accentuer la prévention, où développer la collecte et quel type de collecte pour en déterminer les lieux et les modes de traitement. Ce type d'analyse très fine sera une première en Auvergne-Rhône-Alpes pour être demain plus efficaces.

Enfin, l'usine de valorisation énergétique et de traitement des déchets (UVETD) continue à améliorer son process :

- pour continuer un traitement plus performant des fumées même si nous répondons largement aux normes actuelles,
- pour augmenter les capacités de stockage des déchets hospitaliers rendus encore plus indispensables avec la crise sanitaire,
- pour améliorer la gestion des mâchefers en l'externalisant

Tout ce développement devra se faire de concert avec les adhérents et ce d'autant plus que nous devons mieux coordonner nos politiques déchets pour plus d'efficacité.

Pour parfaire cette volonté d'aller vers une gestion d'excellence de nos déchets et de contribuer à la transition énergétique, le Syndicat, avec le concours de la SAS (Société d'Aménagement de la Savoie), du SDES (Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie) et du Département, travaillons à structurer toutes les ingénieries pour mutualiser nos connaissances et avoir une assistance à maîtrise d'ouvrage sur tous les projets d'énergie renouvelable de nos différentes collectivités savoyardes.

Vous l'aurez compris, le plan stratégique n'est pas encore écrit mais nous sommes déjà à l'œuvre pour contribuer de plus en plus à la qualité de notre environnement.

Je vous en souhaite une agréable lecture.

SAVOIE DÉCHETS

236 COMMUNES

537 611 HABITANTS

Savoie Déchets est un Syndicat mixte de traitement des déchets dont les compétences obligatoires sont :

- le **traitement des déchets ménagers et assimilés**,
- le **tri et la valorisation des collectes sélectives**.

Savoie Déchets peut également assurer des prestations de service et répondre à des consultations liées à ses compétences afin de traiter des déchets pour le compte de tiers.



Les collectivités membres bénéficient d'une filière de traitement complète et pérenne.

Être adhérent de Savoie Déchets leur permet de :

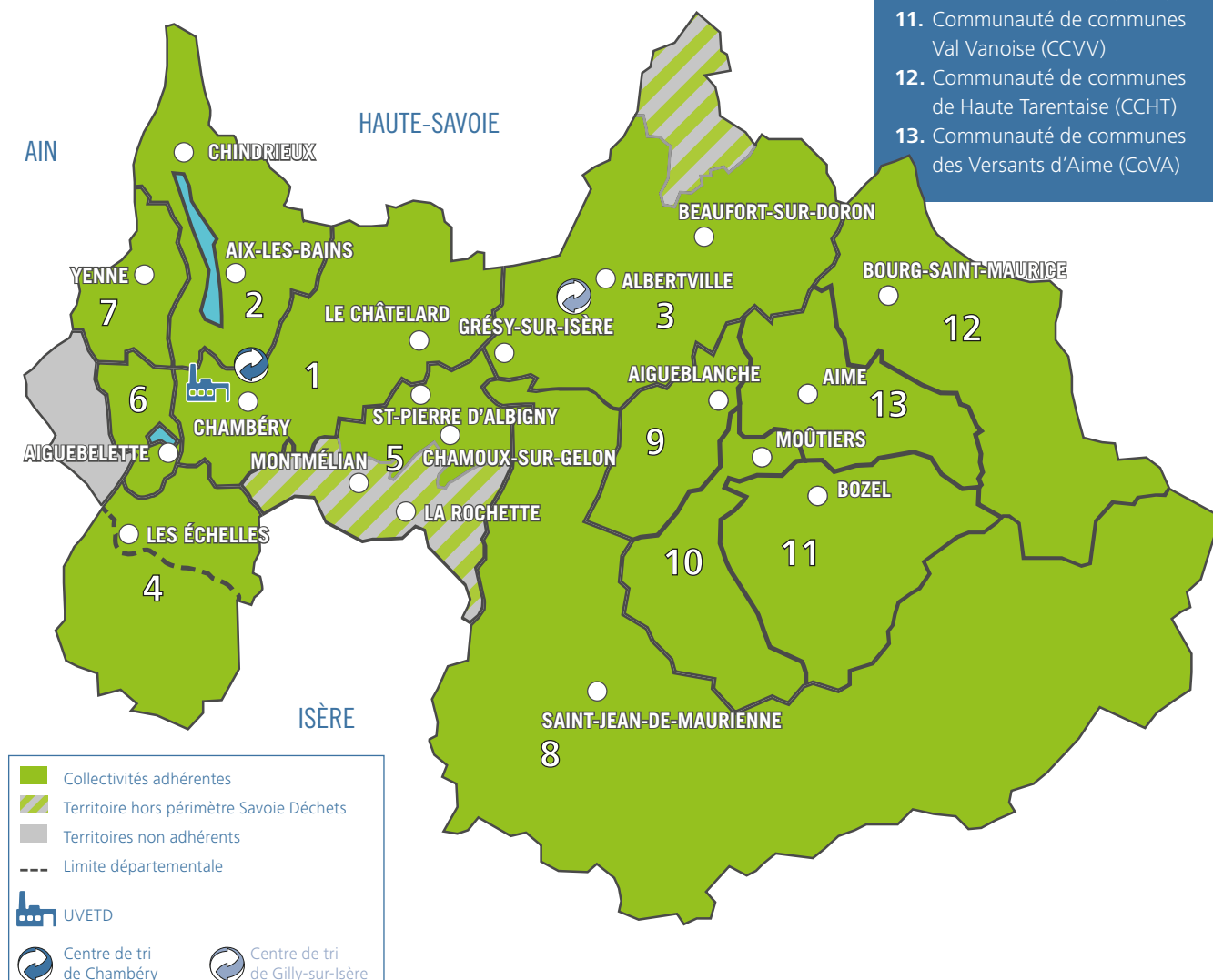
- gérer en direct, en toute indépendance et en toute transparence, des équipements industriels performants,
- contribuer au développement du tri des collectes sélectives,
- participer aux orientations et décisions politiques collectives,
- respecter la réglementation en vigueur et les principes de proximité de traitement des déchets,
- maîtriser les coûts de traitement,
- participer à la production d'énergie locale.

Pour des raisons de proximité, les compétences «Collecte des déchets ménagers et assimilés», «Collecte des produits recyclables» et «Gestion des déchetteries» ont été conservées par les collectivités adhérentes.

LES 13 MEMBRES ADHÉRENTS DE SAVOIE DÉCHETS

1. Grand Chambéry
2. Grand Lac
3. Communauté d'agglomération Arlysère
4. Communauté de communes Cœur de Chartreuse
5. Communauté de communes Cœur de Savoie
6. Communauté de communes du lac d'Aiguebelette (CCLA)
7. Communauté de communes de Yenne
8. Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères de Maurienne (SIRTOMM)
9. Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche (CCVA)
10. Communauté de communes Cœur de Tarentaise (CCCT)
11. Communauté de communes Val Vanoise (CCVV)
12. Communauté de communes de Haute Tarentaise (CCHT)
13. Communauté de communes des Versants d'Aime (CoVA)

13 COLLECTIVITÉS



REPÈRES

Pour faire face à la crise sanitaire du COVID 19, Savoie Déchets a élaboré et mis en œuvre un plan de continuité de ses activités.

CONCERNANT L'USINE CE PLAN CONSISTE

- à la mise en place des gestes de barrières (distanciation physique, mise à disposition de gel hydroalcoolique et de masques,
- à la modification des horaires de travail pour les équipes en présentiel afin de limiter les contacts (travail en 2x 8 et mise en place du télétravail),
- à la réorganisation de l'utilisation des salles communes (aménagement des vestiaires et salles de pauses existants et d'en créer de nouveaux),
- à l'instauration d'un sens de circulation et d'un protocole de sécurité adapté pour les entreprises extérieures,
- à la mise en place d'une organisation garantissant le fonctionnement, en cas d'effectifs fortement impactés par l'épidémie,
- à la mise en place d'une organisation garantissant la livraison des produits et réactifs nécessaires au fonctionnement,
- à la mise en place d'une organisation garantissant le départ des sous-produits de l'incinération (mâchefers...).

Les impacts de cette crise se sont ressentis financièrement et techniquement. Les sites ont eu à gérer de fortes variations des entrants, suite à la mise en place des mesures gouvernementales, parallèlement à une production de déchets hospitaliers en forte hausse.

À elle seule, cette dernière a nécessité la mise en place de mesures supplémentaires afin de répondre présent aux sollicitations de nos collègues hospitaliers.

Durant cette année particulière, grâce à l'investissement de ses agents et aux mesures mises en œuvre, Savoie Déchets a réussi à garantir la pérennité du traitement pour l'ensemble de ses adhérents en respectant ses objectifs réglementaires et de qualité de ses prestations.

CONCERNANT LES CENTRES DE TRI, CE PLAN CONSISTE

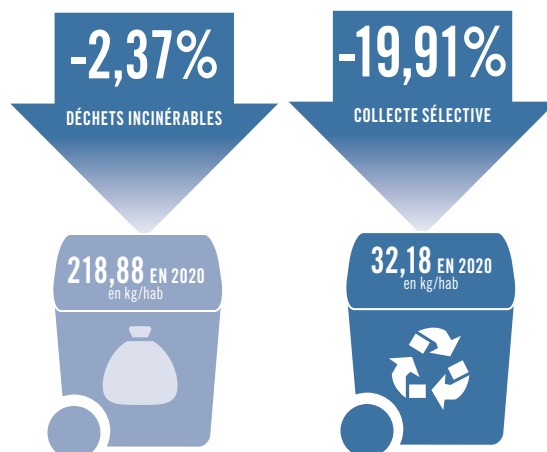
Pour le centre de tri de Chambéry :

- à l'organisation du travail des agents administratifs,
- à la modification des temps de travail afin d'éviter les croisements lors des pauses et des changements de poste,
- à la mise en place de protocoles sanitaires pour le personnel (désinfection des EPI, et postes de travail, conditions d'utilisation des salles communes...),
- à l'instauration d'un plan de circulation et d'un protocole de sécurité adapté pour les entreprises extérieures,
- au dédoublement des vestiaires et à la transformation de la salle d'accueil des visiteurs du centre de tri en une deuxième salle de pause,
- à la mise en place de panneaux en plexiglass délimitant chaque poste de travail en chaîne de tri.

Pour le centre de Gilly-sur-Isère, il a été décidé de le laisser à l'arrêt jusqu'à ce que sa gestion soit confiée à un prestataire privé (Tri-Vallées), au mois de **juillet 2020**.

DIMINUTION DES TONNAGES TRAITÉS

- Les **déchets incinérables** gérés par Savoie Déchets en 2020 représentent 132 338 tonnes, soit une diminution de -2,37 % par rapport à 2019 qui s'explique en partie à la diminution de l'activité touristique et économique dû à la crise sanitaire. Le tonnage traité à l'UVETD de Chambéry a également diminué de -1,69 %, avec 113 593 tonnes incinérées.
- De son côté, Savoie Déchets a **exporté** 17 563 tonnes d'ordures ménagères résiduelles vers d'autres installations de traitement de la région Auvergne-Rhône-Alpes et près de 1 182 tonnes vers les Services Industriels de Genève (SIG) dans le cadre de l'accord signé en 2019 avec cette entreprise publique.
- Le tonnage annuel de **collecte sélective** passe à 17 299 tonnes, contre 21 600 tonnes en 2019. Soit une baisse de -19,91 % due à une période d'inactivité de près d'un mois suite à la crise sanitaire.
- Avec la fermeture des frontières de certains pays (notamment la Chine) aux matières recyclables en provenance d'Europe, certains marchés ont été saturés en 2020 : Il n'y a pas assez d'entreprises européennes de recyclage pour certains matériaux. Ainsi, les stocks de matières (notamment les papiers-cartons mêlés (gros de magasin) sont devenus importants dans les centres de tri de Savoie Déchets. La matière stockée sur une longue période s'est dégradée fortement et ne pouvait plus être recyclée. Face à ce problème, Savoie Déchets s'est vu contraint d'incinérer du papier dégradé afin de désengorger les centres de traitement et permettre de continuer le tri.



PRODUCTEUR LOCAL D'ÉNERGIE

TRANSFORMER L'ÉNERGIE «PERDUE» EN CHALEUR

Savoie Déchets et la Ville de Chambéry ont étudié la possibilité d'augmenter la part de chaleur provenant de l'énergie produite par l'UVETD. Aujourd'hui, un tiers de cette énergie n'est pas valorisé. La ville de Chambéry et Savoie Déchets ont développé un projet consistant à produire de l'eau surchauffée à partir de l'énergie «perdue», appelée «énergie fatale», pour alimenter le **réseau de chauffage urbain** (RCU). Pour ce faire, des investissements sont à prévoir à l'UVETD (environ 10 M€) et le RCU devra installer de nouvelles conduites entre l'UVETD et la centrale de production de Bissy (environ 3 M€). Ce projet a été validé techniquement et financièrement au cours de l'année 2020.



Les travaux seront lancés en 2021 pour une mise en service de l'installation fin 2022. Le projet de valorisation de la chaleur fatale s'inscrit pleinement dans une démarche de transition énergétique et écologique du territoire :

- Optimiser la valorisation de l'énergie issue de l'incinération : à tonnages équivalents de déchets, l'énergie thermique valorisée par l'UVETD augmentera d'environ 30 % (de 90 à 123 GWh/an) par rapport à la situation actuelle.
- Accroître l'autonomie énergétique du territoire.
- Porter le taux d'Énergies Renouvelables (EnR) dans le mix énergétique du chauffage urbain, à 76 % (contre 70 % aujourd'hui).
- Baisser la consommation d'énergie fossile, estimée à 25 GWh/an, permettant ainsi d'économiser 3 500 à 6 000 tonnes équivalent de CO₂ chaque année.

GESTION MUTUALISÉE DES MÂCHEFERS

Création d'un groupement de commandes avec le Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA) afin de mutualiser une gestion externalisée des Mâchefers d'incinération d'ordures ménagères (MIOM) pour une durée de 4 ans maximum.

La valorisation énergétique des déchets produit un sous-produit appelé mâchefer correspondant à 20 % des tonnages incinérés soit environ 40 000 par an pour les deux usines.

En sortie d'incinération, une fois, criblé, déferrailé, métaux non-ferreux enlevés et après une période de maturation, le mâchefer peut être valorisé en sous-couche routière.

La prestation consistera à la prise en charge du titulaire du marché et au potentiel de traitement (déferrailage, maturation) des mâchefers produits par les 2 syndicats mixtes.

IMPLANTATION D'UNE CHAUDIÈRE BIOMASSE



Le recyclage actuel du bois de classe «B» est principalement orienté vers la transformation en matière première. Cette filière est aujourd'hui saturée face à l'augmentation du volume de déchets. Parallèlement, les «CSR» - déchets combustibles solides issus des refus de tri des déchets ménagers ou d'activités économiques - sont brûlés en cimenterie ou envoyés en décharge.

En 2020, Savoie Déchets a exploré de nouvelles voies de valorisation de ces déchets spécifiques avec entre autre, une étude pour la mise en place, sur le site de l'UVETD, d'une **chaudière biomasse**. L'énergie produite contribuerait à alimenter le réseau de chauffage urbain et pourrait permettre la **production d'hydrogène** renouvelable. La biomasse envisagée a une puissance de 15 MW et traitera 30 000 tonnes de bois et/ou CSR..

NOUVELLE RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE

L'Union Européenne a publié une nouvelle réglementation en matière d'incinération des déchets qui porte notamment sur les rejets gazeux, aqueux, sur le traitement des mâchefers ainsi que sur la **valorisation énergétique**. Cette nouvelle réglementation ou «BREF Incinération» (Best Available Techniques References document) est à mettre en œuvre avant le 3/12/2023 sur l'ensemble des usines d'incinération françaises et européennes.

Savoie Déchets a ainsi réalisé en 2020 une étude afin d'évaluer techniquement et économiquement les travaux à réaliser sur l'UVETD. Ces travaux ont été estimés à 12 M€ et permettront notamment de diminuer encore plus l'impact environnemental de l'UVETD sur son environnement.

ANTICIPER LA GESTION DES DÉCHETS

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENT 2021-2027

Le PPI de Savoie Déchets, dont l'objectif est d'optimiser les capacités de financement du syndicat, est décomposé en 4 parties :

- Investissements UVETD (maintenance et BREF / mise en place d'une nouvelle réglementation).
- Investissements nouveaux projets (traitement des biodéchets, valorisation de la chaleur fatale, implantation d'une chaudière biomasse, production d'hydrogène, etc).
- Collecte sélective (extensions des consignes de tri, construction d'un nouveau centre de tri).
- Subventions de programmes de réduction des déchets.



Sur la période 2021-2027, le montant total des investissements est estimé à 100 M€, hors projet biodéchets.

La définition d'un **plan stratégique de développement à 10 ans** de Savoie Déchets est engagée. Il intègre une dimension environnementale, opérationnelle, technique et financière.



Le **document de référence** ainsi établi aidera le syndicat à mesurer l'impact des projets sur son organisation, sa structure juridique, ses compétences et ses équilibres financiers. Révisable en fonction de l'évolution de la réglementation, il permettra en outre à l'ensemble des adhérents de valider les orientations que les collectivités auront à suivre du fait des relations opérationnelles qu'entretiennent collecte et traitement.

NECESSITÉ D'UNE RÉFLEXION À L'ÉCHELLE TERRITORIALE

La **sécurisation** du traitement des ordures ménagères et du tri des collectes sélectives est un enjeu majeur pour le syndicat. Savoie Déchets a participé à plusieurs groupes de travail et commissions relatifs à l'élaboration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) qui relève de la compétence de la Région. Déterminant pour l'avenir de la gestion des déchets en Auvergne-Rhône-Alpes, le PRPGD doit **correspondre à la réalité des besoins** en capacités de traitement afin d'éviter des situations de blocage rendant impossible ou très coûteux le traitement des déchets et **se préserver d'une dépendance** envers des opérateurs privés en situation de monopole. C'est pourquoi il est primordial de raisonner sur des bassins de vie pertinents, comprenant plusieurs unités de traitement.

ÉVOLUTION DU TRI

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI



- Les consignes de tri seront étendues en 2022 **à l'ensemble des emballages ménagers en plastique**. Le geste de tri ainsi simplifié permettra de doubler le taux de recyclage de ces emballages. Avec une **croissance de plus de 20 % des volumes collectés**, le fonctionnement des centres de tri sera impacté et d'importants investissements sont à prévoir. Afin de maîtriser les coûts en continuant à assurer un tri de qualité, il est nécessaire de rechercher **des solutions sur une échelle territoriale pertinente**.
- Une étude réalisée en 2019 a montré **la pertinence d'un seul centre de tri** en Savoie d'une capacité optimale de 40 000 tonnes. Le centre de tri actuel ne permettra pas d'accueillir ces tonnages, aussi une recherche de foncier sur les territoires Aix-les-Bains à Albertville est actuellement en cours. Une étude juridique portant sur la coopération entre collectivités est conduite parallèlement. Le partenariat entre les collectivités devrait être finalisé en 2021.

VALORISATION DES BIODÉCHETS



Un tiers du contenu de nos poubelles est composé de biodéchets, déchets alimentaires principalement. La loi de transition énergétique prévoit que d'ici 2024, chaque citoyen devra disposer d'une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères. Ainsi, ces « déchets de cuisine » seront traités et valorisés en vue d'un retour au sol (compostage notamment). Une étude technico-économique sur la gestion des biodéchets a été lancée sur le territoire du syndicat. Un état des lieux des gisements de biodéchets, des filières de traitement des biodéchets, de valorisation des sous-produits, a abouti à des propositions de scénarios par zone. Le rendu de cette étude montre l'importance de la **massification des tonnages** pour rentabiliser les équipements et donc la nécessité pour les collectivités de **travailler ensemble**.

COOPÉRATION INTERNATIONALE

Savoie Déchets, avec le soutien de l'ambassade de France de Moldavie accompagne, depuis janvier 2018, cinq communes moldaves dans le cadre d'un projet de coopération décentralisée, pour l'amélioration de la gestion des déchets en Moldavie. Pour se faire, Savoie déchets a postulé auprès du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères en février 2020 à l'appel à projet « Vers une gestion intercommunale efficace et pérenne des déchets ménagers dans la zones Centre Est ».

Ce projet doit permettre de créer les conditions de déploiement d'un service intercommunal efficace et pérenne dans le futur. Autour de 4 thématiques :

- sensibilisation sur la gestion des déchets (établissement scolaires, habitants associations...),
- promotion du compostage domestique,
- aide à la structuration de l'intercommunalité moldave,
- collecte de données dans le cadre de la stratégie moldave.

Pour la réalisation du projet, une équipe de maîtrise d'œuvre a été créée. Elle est constituée de la secrétaire de Mairie de Verejeni (commune prenant part au projet) et d'un assistant technique, maître composteur embauché en contrat Volontariat de Solidarité Internationale (VSI) par Savoie Déchets (maître d'ouvrage).

Le budget de ce projet géré par Savoie Déchets s'étale sur deux ans (2020 à 2022) est estimé à près de 198 000 €.

Si cette phase réussie, la recherche de financements pour les investissements pourra être envisagée.



INFORMATION ET SENSIBILISATION

COMMUNICATION DIGITALE

Le site internet de Savoie Déchets www.savoie-dechets.fr permet au syndicat mixte de présenter ses activités et son organisation.



VISITE DES INSTALLATIONS

Savoie Déchets propose des visites guidées de l'Unité de valorisation énergétique et de traitement des déchets ainsi que du centre de tri de Chambéry. Le contenu et la durée des visites sont **adaptés en fonction des publics** et des demandes. Les deux sites proposent un parcours de visite aménagé et pédagogique.



VISITEURS EN 2020

L'UVETD et le centre de tri accueillent **tous les publics** :

- élèves des établissements scolaires (de l'école primaire à l'université),
- élus et personnels des collectivités membres ou non de Savoie Déchets.

En raison de la crise sanitaire dû à la Covid-19, les visites des sites ouvertes aux écoles et au public, ont été interrompues à partir du 1^{er} mars 2020 jusqu'aux Journées européennes du Patrimoine, le 19 septembre 2020.

Depuis sa création en 2010, Savoie Déchets participe aux **Journées européennes du patrimoine** en organisant une journée « portes ouvertes » et gère en direct l'organisation des visites, sur inscription.

Malgré la crise sanitaire, Savoie Déchets a souhaité maintenir ces visites en proposant des protocoles de visite adaptés (nombre de personnes/groupe revu à la baisse, parcours de visite modifié et à sens unique, intégration des mesures de distanciation sociale en vigueur...). Cette manifestation a également été soumise à une déclaration en Mairie et en Préfecture afin de pouvoir effectuer les visites en toute sécurité.

Près de **75 personnes** ont participé à cet événement en 2020.

Les visites sont animées par les techniciens de Savoie Déchets ou les animateurs des collectivités membres.

*Pour tout renseignement concernant la visite des sites, contactez : Nathaniel LANARO, en cas d'absence, Gaëlle VELO.
Tél. 04 79 68 35 00 / contact@savoie-dechets.fr*

CSA3D

LA COOPÉRATION DU SILLON ALPIN POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DÉCHETS (CSA3D)

La Coopération du Sillon alpin pour le développement durable déchets (CSA3D) a changé de gouvernance en 2018. Georges OUDJAUDI, vice-président de Grenoble Alpes Métropole, en est le nouveau président.

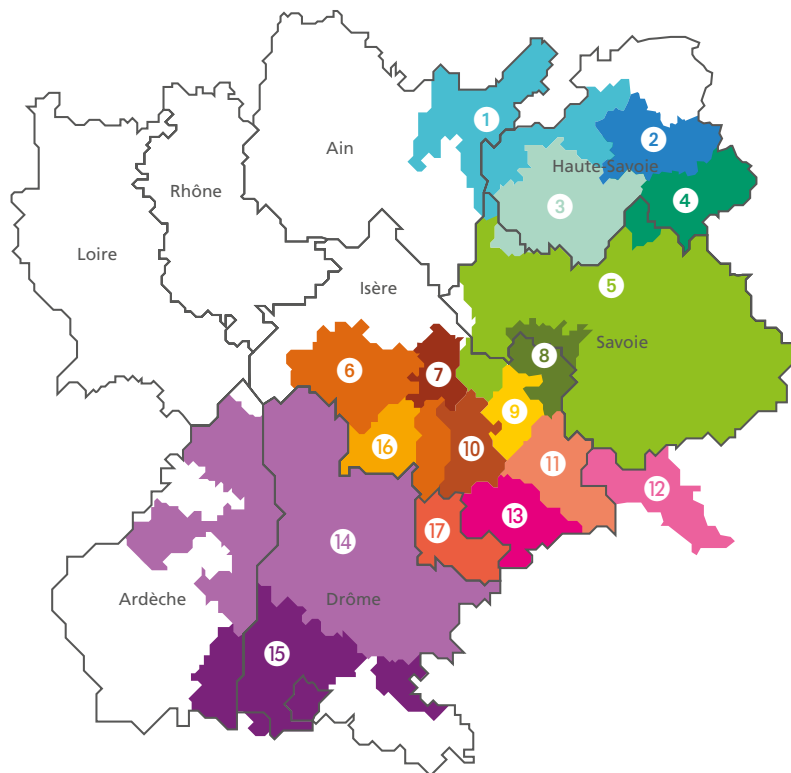
La CSA3D rassemble **17 collectivités**, pour un total de **2,9 millions d'habitants** et **1 445 communes**.

Les élus de la CSA3D ont fixé un programme de travail pour la coopération sur la durée du mandat (jusqu'en 2020).

Les collectivités de la CSA3D sont engagées dans une démarche partenariale dont les trois principaux objectifs sont de :

- constituer un **réseau d'échanges** sur des thématiques comme la prévention, le recyclage et la valorisation, la comparaison des coûts de fonctionnement...
- **mutualiser** les équipements publics et les compétences,
- développer une **stratégie commune** en matière de gestion et de traitement des déchets à l'échelle du Sillon alpin.

17 COLLECTIVITÉS



1. SIDEFAGE
2. SIVOM Région de Cluses
3. SILA
4. SITOM des Vallées du Mont-Blanc
5. Savoie Déchets
6. SICTOM des Pays de la Bièvre
7. CA du Pays voironnais
8. SIBRECSA
9. CC Pays du Grésivaudan (*hors Sibrecsa*)
10. CA Grenoble Alpes Métropole
11. CC de l'Oisans
12. CC du Briançonnais
13. CC de la Matheysine, du Pays de Corps et des Vallées du Valbonnais
14. SYTRAD
15. SYPP
16. SICTOM Sud Grésivaudan
17. CC du Trièves

2,9 MILLIONS D'HABITANTS

Dans le cadre d'une campagne de sensibilisation grand public à la gestion des déchets, la CSA3D a engagé une étude pour créer un outil de communication sous forme de 5 vidéos pédagogiques pour répondre aux attentes de ces adhérents.








Les thèmes abordés s'articuleront autour de :

- L'économie circulaire.
- L'extension des consignes de tri (obligatoire à partir de 2022).
- La prévention.
- L'incivisme et la gestion des déchets.
- L'humain dans les déchets.

SAVOIE DÉCHETS ► ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Le **Syndicat mixte** est placé sous la responsabilité d'un président et de six vice-présidents.

Le fonctionnement de Savoie Déchets est assuré par un **Comité syndical** composé de 39 élus représentant les 13 collectivités membres. Le fonctionnement institutionnel de Savoie Déchets a été modifié suite à la mise en place de la loi NOTRe en juillet 2017. La clé de répartition des délégués du Comité syndical a été renégociée entre l'ensemble des membres. Pour chaque délégué titulaire, le groupement membre élit également un délégué suppléant appelé à siéger avec voix délibérative, en cas d'empêchement du délégué titulaire. Suite aux élections municipales du 15 mars et 28 juin 2020, le comité syndical a été renouvelé le 18 septembre 2020. Au cours de l'année 2020, le Comité syndical s'est réuni 7 fois.

GRAND CHAMBÉRY	
142 71 hab. DGF* 2020 8 sièges	
	Lionel MITHIEUX Président
	Marie BENEVISE 3 ^e vice-président en charge des finances et de la coordination des politiques déchets des intercommunalités
	Max JOLY
	Laurent GRILLAUD
	Franck MORAT
	Arthur BOIX-NEVEU
	Maryse FABRE
	Walter SARTORI
SUPPLÉANTS	
Vincent BOULNOIS Jean-Pierre COENDOZ Jean-Marc LEOUTRE Philippe FERRARI Alexandra TURNAR Raphaële MOURIC Florence BOURGEOIS Farid REZZAK	

CA ARLYSÈRE	
67 865 hab. DGF* 2020 6 sièges	
	Frédéric BURNIER FRAMBORET 2 ^e vice-président en charge des extensions des consignes de tri et de l'évolution de la compétence « transport »
	Patrick MICHAULT
	Alain ZOCCO
	Christian RAUCAZ
	Serge DAL BIANCO
	Françoise VIGUET-CARRIN
SUPPLÉANTS	
Bérénice LACOMBE Xavier DESMARETS Christian EXCOFFON Michel ROTA Umberto DIMASTROMATTEO Sandrine BERTHET	

SIRTOM DE MAURIENNE	
73 308 hab. DGF* 2020 6 sièges	
	François CHEMIN 5 ^e vice-président en charge de la gestion énergétique et du suivi de l'UVETD
	Joël CECILLE
	Erica SANDFORD
	Christian SIMON
	Jean-Pierre ROUGEAUX
	José VARESANO
SUPPLÉANTS	
Florian PERNET Claude REYNAUD Jean-Claude PERRIER Jocelyne DEJEAN Jean-Michel AUGEM Christian JACOB	

* Population DGF (dotation globale de fonctionnement) : population totale + résidences secondaires et places de caravanes.

** En représentation-substitution des communes de Cruet, Fréterive, Saint-Jean-de-la-Porte, Saint-Pierre-d'Albigny, Betton-Bettonnet, Bourgneuf, Chamousset, Chamoux-sur-Gelon, Champlarent, Châteauneuf, Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier, Hauteville, Montendry, Villard-Léger.

GRAND LAC
81 728 hab. DGF* 2020
6 sièges

	Jean-Marc DRIVET 1 ^{er} vice-président en charge de la gestion des biodéchets
	Marie-Claire BARBIER
	Thibault GUIGUE
	Florian MAÎTRE
	Philippe LAURENT
	Yves GRANGE
SUPPLÉANTS Benoît BADIN Gwennyn TANGUY Marina FERRARI Dominique FIE Christian PERRUISSET Jean-Claude CROZE	

CC VAL VANOISE
26 935 hab. DGF* 2020
1 siège

	René RUFFIER-LANCHE
SUPPLÉANTS Jean-Marc BELLEVILLE	

CC CŒUR DE CHARTREUSE
1 945 hab. DGF* 2020
2 sièges

	Denis BLANQUET 4 ^e vice-président en charge des Ressources Humaines
	Murielle GIRAUD
SUPPLÉANTS Raphaël MAISONNIER Jean-Claude SARTER	

CC CŒUR DE SAVOIE**
12 846 hab. DGF* 2020
2 sièges

	Nicolas VAN STRAATEN
	Marc GIRARD
SUPPLÉANTS Rémy SAINT-GERMAIN Philippe FANTIN	

CC DE YENNE
7 710 hab. DGF* 2020
1 siège

	Laurence BOIRON
SUPPLÉANTS Pierre SULPICE	

CC DU LAC D'AIGUEBELETTE
6 617 hab. DGF* 2020
1 siège

	Christophe VEUILLET
SUPPLÉANTS Daniel TAIN	


CC DE HAUTE TARENTEISE
40 320 hab. DGF* 2020
2 sièges

	Jean-Claude FRAISSARD 6 ^e vice-président en charge de la gestion du centre de tri de Gilly-sur-Isère et de la valorisation des mâchefers
	Yannick AMET
SUPPLÉANTS Lionel ARPIN Alain EMPRIN	


CC DES VERSANTS D'AIME
23 872 hab. DGF* 2020
2 sièges

	Bernard HANRARD
	Lucien SPIGARELLI
SUPPLÉANTS Jean-Louis SILVESTRE Christian VIBERT	

CC DES VALLÉES D'AIGUEBLANCHE
11 525 hab. DGF* 2020
1 siège

	Thierry BRUNIER
SUPPLÉANTS François DUNAND	

CC CŒUR DE TARENTEISE
23 125 hab. DGF* 2020
1 siège

	Georges DANIS
SUPPLÉANTS Romain SOLLIER	



SAVOIE DÉCHETS ► ORGANISATION OPÉRATIONNELLE

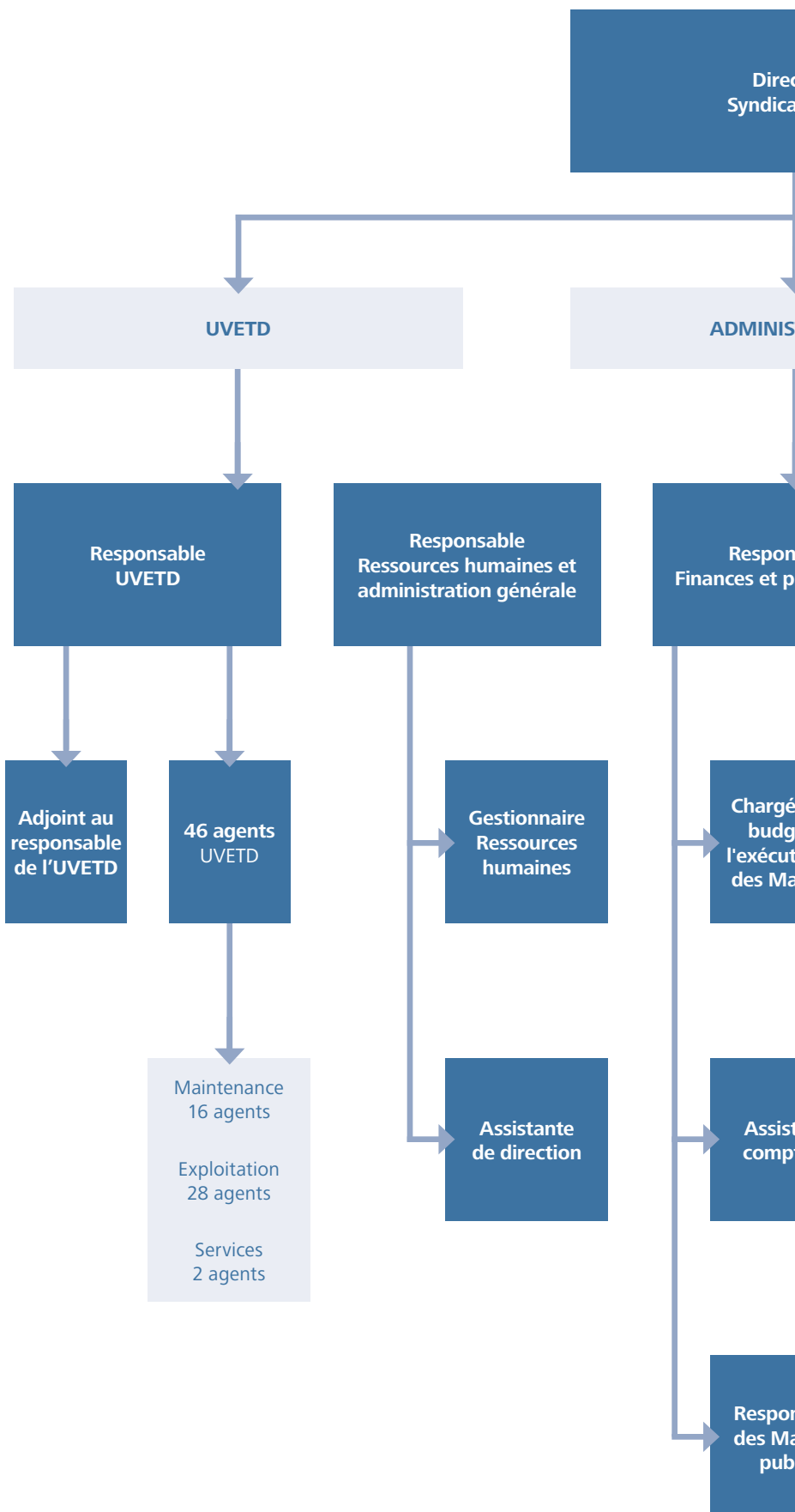
Le fonctionnement opérationnel de Savoie Déchets s'appuie sur **5 pôles** (Administration générales et Ressources Humaines, Finances, Projets, UVETD, Tri des collectes sélectives) et est assuré par :

Une équipe administrative de 11 agents.

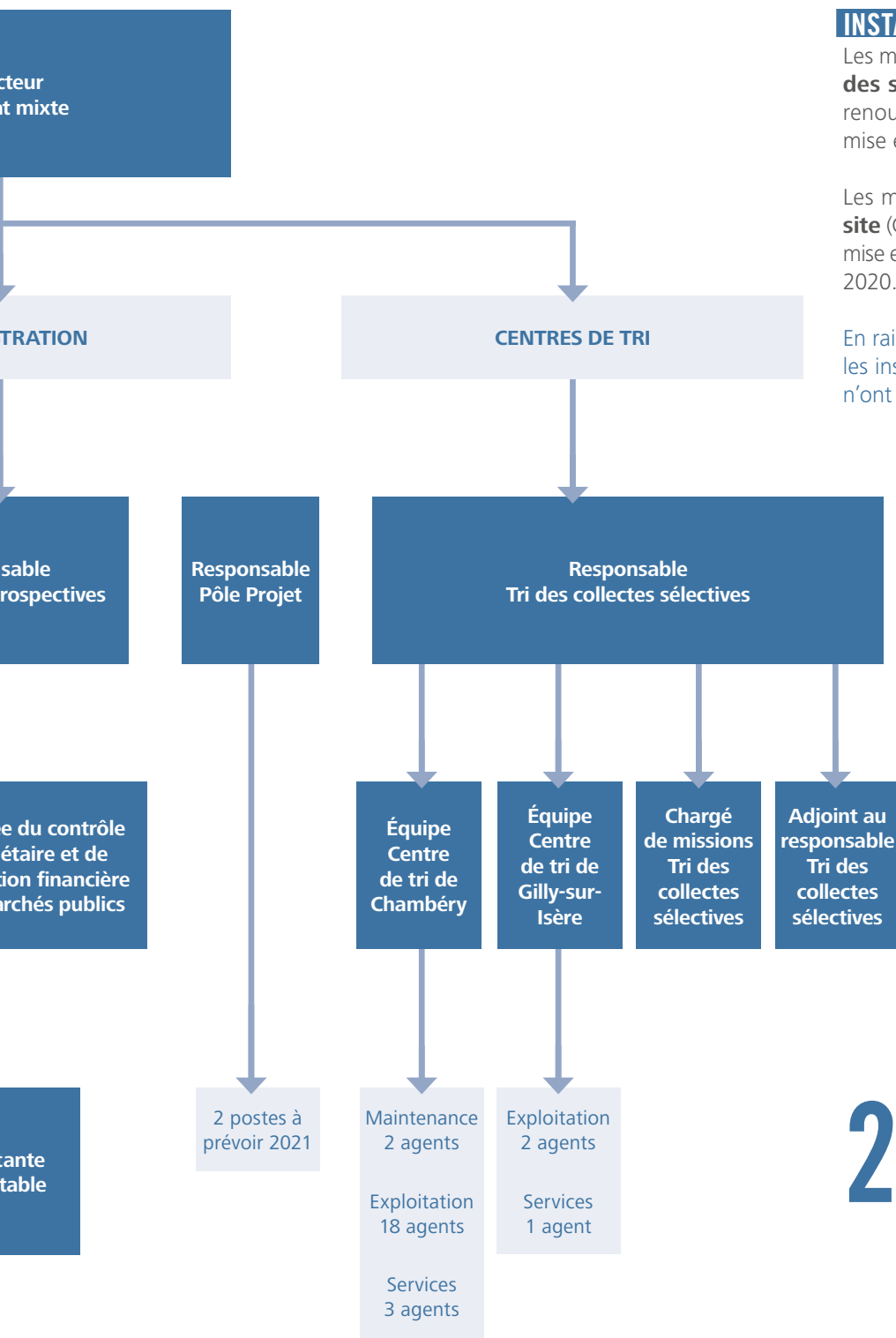
Une équipe technique de 48 agents pour la maintenance et l'exploitation de l'Unité de valorisation énergétique et de traitement des déchets.

Une équipe et technique et administrative de 28 agents pour l'exploitation des centres de tri de Chambéry et Gilly-sur-Isère.

Une convention signée avec Grand Chambéry permet à Savoie Déchets de bénéficier de l'expertise de ses services fonctionnels (Directions des finances et des systèmes d'information).



48 AGENTS UVETD



INSTANCES DE CONSULTATION

Les membres de la **Commission consultative des services publics locaux** (CCSPL) ont été renouvelés le 16 octobre 2020 à la suite de la mise en place du nouveau comité syndical.

Les membres de la **Commission de suivi de site** (CCS) ont été renouvelés le même jour de la mise en place du comité syndical, le 18 septembre 2020.

En raison de la crise sanitaire due à la Covid 19, les instances de consultation (**CCSPL**) et (**CCS**) n'ont pu siéger en 2020.

28 AGENTS CENTRES DE TRI



LA VALORISATION DES DÉCHETS



25 000 TONNES DE CO₂
ÉCONOMISÉES
EN CHAUFFAGE URBAIN

L'incinération des déchets dans l'Unité de valorisation énergétique et de traitement des déchets (UVETD) de Chambéry permet de produire de la chaleur transformée en énergie. Une partie de cette énergie est fournie à la SCDC (Société chambérienne de distribution de chaleur) qui alimente en chauffage et en eau chaude les foyers de l'agglomération chambérienne. Près **d'un tiers de la chaleur du chauffage urbain** est ainsi fournie par Savoie Déchets, ce qui représente une économie d'environ 25 000 tonnes de CO₂.



UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

L'UVETD est un **équipement industriel** régi par l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2011 et l'arrêté complémentaire du 10 mai 2016.

L'usine peut traiter **40 000 t/an de boues** de stations d'épuration urbaines et **120 000 t/an de déchets** non recyclables dont :

- des ordures ménagères (OM),
- des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI),
- des déchets d'activités économiques (DAE), provenant des entreprises et pouvant être assimilés aux ordures ménagères,
- des encombrants incinérables provenant des déchetteries.

L'incinération des déchets produit de la chaleur transformée en énergie.

Grâce à un coefficient de **valorisation énergétique de 76,4%** (selon la nouvelle formule de calcul de performance énergétique en vigueur), l'équipement industriel de Chambéry conserve en 2020 son **appellation « UVE »** (unité de valorisation énergétique). Cette dénomination caractérise les unités d'incinération des déchets produisant de l'électricité ou de la chaleur.

LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT

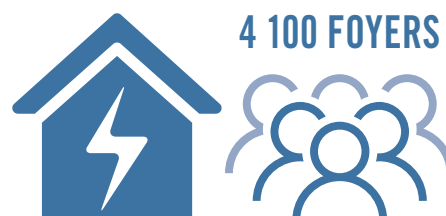
L'UVETD dispose de **trois lignes d'incinération**.

Chacune comprend :

- un four à gradins d'une capacité de 5 tonnes/heure,
- une tour de traitement des boues et de destruction des oxydes d'azote,
- une chaudière produisant de la vapeur,
- un traitement des fumées de type sec répondant aux normes de dépollution en vigueur,
- une unité de valorisation électrique de la vapeur à l'aide de turbo-alternateurs,
- une unité de valorisation thermique : production de chaleur transmise sur le réseau de chauffage urbain limitant l'utilisation de combustibles fossiles (gaz et fuel).

En 2020, l'UVETD a produit :

- **28 455 MWh d'électricité** dont :
 - **18 389 MWh** vendus à EDF,
 - **10 066 MWh** autoconsommés pour son fonctionnement propre.
- Besoins annuels en électricité **de près de 4 100 foyers.**



- **101 460 de vapeur** dont :
 - **90 243 MWh** vendus au chauffage urbain,
 - **11 217 MWh** autoconsommés pour son fonctionnement propre.
- Besoins annuels en chauffage et eau chaude **de près de 10 100 foyers.**



76,4%
TAUX DE
VALORISATION

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX (DASRI)

Les DASRI suivent un parcours spécifique au sein de l'UVETD.

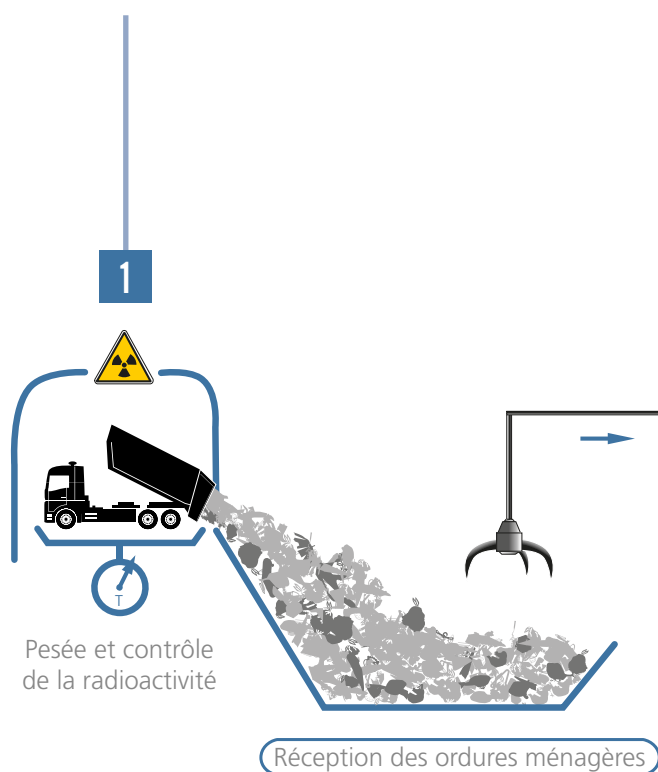
Les transporteurs livrent les DASRI dans des bacs spécifiques dans un hall de stockage dédié. Les bacs sont enregistrés (pour garantir leur traitement sous 48 heures), pesés, contrôlés (détection de radioactivité). Les DASRI sont ensuite vidés dans une navette qui va se déverser dans les fours où ils sont incinérés avec les déchets ménagers. Puis les bacs vides sont lavés et désinfectés dans une machine dédiée et stockés avant de repartir dans le circuit de collecte. Le flux des bacs pleins est totalement isolé du flux des bacs propres.



LES SIX ÉTAPES DE LA CHAÎNE DE TRAITEMENT

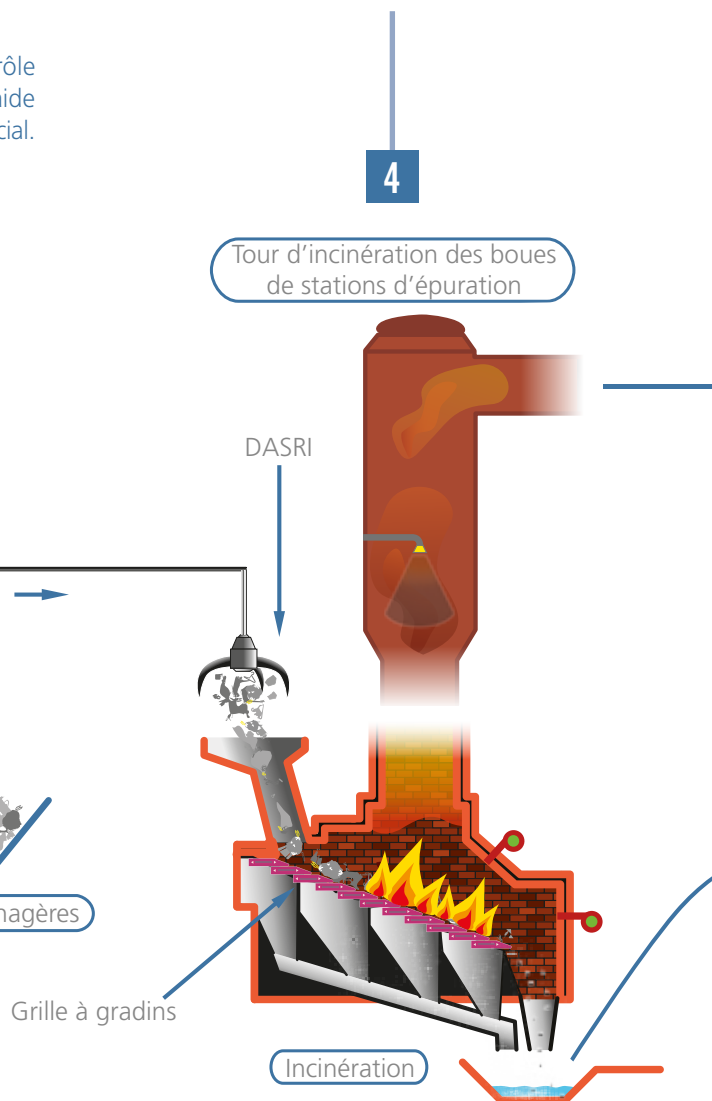
LIVRAISON DES DÉCHETS/CHARGEMENT DES FOURS

Les déchets arrivant sur le site sont pesés à l'entrée et contrôlés (contrôle de radioactivité). Ils sont stockés dans une fosse avant d'être repris à l'aide d'un grappin pour alimenter les fours. Les DASRI suivent un parcours spécial.



TRAITEMENT DES BOUES DE STATIONS D'ÉPURATION URBAINES

Les boues sont stockées dans des silos avant d'être pulvérisées à contre-courant des fumées dans les tours IBISOC au-dessus des fours.



COMBUSTION

Dans la trémie de chargement, un poussoir introduit les déchets dans le four. Ils tombent alors sur une grille à gradins dont les mouvements permettent leur avancée. Afin d'assurer une combustion la plus complète possible, les déchets ne sont introduits dans le four que lorsque la température est supérieure à 850°C, ce qui permet de détruire l'ensemble des dioxines générées. L'énergie produite par la combustion des déchets permet de maintenir le four au-dessus de 850°C. Toutefois, en cas de chute de la température, des brûleurs se mettent automatiquement en service. La combustion est entretenue par apport d'air sous le plan de grilles. Cet air, qui peut être réchauffé, a trois fonctions :

- sécher les déchets dans la zone d'introduction,
- réaliser l'incinération dans la partie centrale de la grille,
- pré-refroidir les mâchefers générés par la combustion des déchets en sortie.

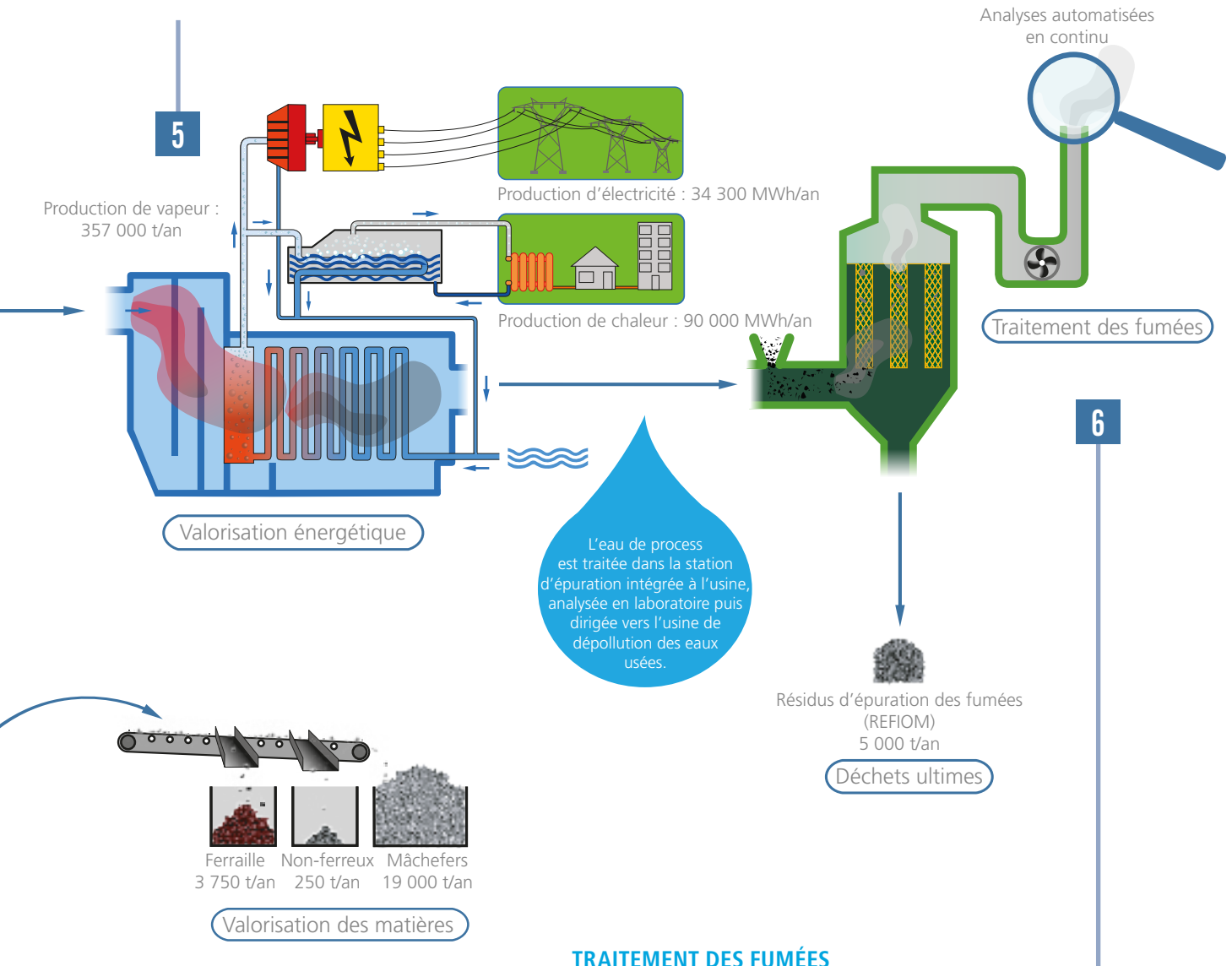
De l'air est également introduit directement dans le foyer afin d'assurer un brassage des gaz pour obtenir leur combustion complète.

LA VALORISATION DES DÉCHETS ► LA CHAÎNE DE TRAITEMENT

RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE

En sortie des tours IBISOC, les gaz brûlants sont refroidis dans les chaudières. L'énergie ainsi récupérée en vapeur d'eau sous pression est valorisée sous deux formes :

- en chaleur, au travers d'un réseau de chaleur,
- en électricité grâce à deux turbo-alternateurs, utilisée pour le fonctionnement propre de l'usine pour partie et revendue à EDF pour l'autre.



MÂCHEFERS

Les mâchefers issus des fours sont criblés et déferpillés. Les mâchefers sont ensuite stockés en zone de maturation où des analyses réglementaires sont effectuées pour contrôler leur composition chimique. Ils peuvent être valorisés en travaux publics. Les métaux ferreux et non-ferreux sont revendus pour être recyclés.

TRAITEMENT DES FUMÉES

Les fumées subissent un traitement de type sec en amont d'un filtre à manches et répond aux normes en vigueur :

- injection de bicarbonate de soude permettant de neutraliser et transformer en sels solides les composés acides (chlorhydrique, sulfurique et fluorhydrique),
- injection de charbon actif pour fixer les dioxines et les métaux lourds,
- injection d'urée (dont une partie récupérée dans les boues) afin de traiter les oxydes d'azote.

Les gaz épurés sont ensuite évacués par des cheminées équipées d'analyseurs en continu.

Les résidus ainsi que les particules solides (REFIOM*) restant dans les gaz sont récupérés par les filtres à manches pour être traités en Allemagne.

*REFIOM : résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères

LA VALORISATION DES DÉCHETS ► L'INCINÉRATION EN CHIFFRES

ÉVOLUTION DES TONNAGES DE DÉCHETS

	2020 (en t)	2019 (en t)	Évolution 2020/2019 (en %)
Ordures ménagères	110906	111787	-0,79 %
Déchets d'activités économiques	0	1031	-100,00 %
"Déchets non valorisables de déchetterie"	0	49	-100,00 %
Déchets hospitaliers (DASRI)	3 037	2 842	6,86 %
Autres Déchets	832	1020	-18,43 %
Total ordures traitées à l'UVETD*	114775	116729	-2,69 %
Exportations	17563	18823	-0,41 %
Total ordures ménagères et assimilés gérés par Savoie Déchets	132338	135552	-2,37 %
Boues de station d'épuration urbaines traitées à l'UVETD	20729	22826	-9,19 %
Total boues de stations d'épuration urbaines gérées par Savoie Déchets	20729	22826	-9,19 %

(*) dont près de 1 182 t d'ordures ménagères ré-expédiées aux Services Industriels de Genève, dans le cadre de la coopération inter-usines signée en 2019.

Concernant les déchets hospitaliers, l'UVETD traite quasiment l'intégralité des déchets des départements la Savoie et Haute-Savoie mais également des déchets de l'Ain, soit au total près de 2 800 tonnes/an.

L'impact de la crise sanitaire a été faible pour la première période de confinement du printemps 2020, les services des deux départements ayant été peu concernés par les hospitalisations Covid et nombre de services hospitaliers ayant été fermés. En revanche, l'automne 2020, et particulièrement le mois de novembre, a généré une hausse des tonnages (+32 % en novembre 2020 par rapport à novembre 2019) et du nombre de bacs traités d'où cette hausse de 6,86 % sur l'année 2020.

La diminution constatée des boues entre 2019 et 2020 peut s'expliquer par l'arrêt des exportations du SILA en cours d'année. Les tonnages incinérés pour cette collectivité passent de 2 791 t en 2019 à 134 t en 2020, soit une baisse de plus de -95 %.

Au-delà de la production d'énergie, les sous-produits issus de l'incinération des déchets sont en grande partie valorisables. **22 859 tonnes** de matériaux ont ainsi été valorisées en 2020 :

- **15 160 tonnes de mâchefers** utilisés en travaux publics, dont 4 897 tonnes valorisables de 2019, dont 10 264 tonnes valorisables de 2020,
- **2 906 tonnes de ferrailles** recyclées en fonderie,
- **51 tonnes d'aluminium** recyclées en fonderie,
- **4 742 tonnes de REFIO** valorisées dans d'anciennes mines de sel en Allemagne.

132 338
TONNES GÉRÉES
EN 2020 À L'UVETD
(OM et assimilés)

AMÉNAGEMENTS PUBLICS LOCAUX UTILISANT DES MÂCHEFERS PRODUITS PAR L'UVETD

- Aménagement d'un accotement routier sur la commune nouvelle d'Entrelacs (73)
- Agrandissement d'un parking de covoiturage sur la commune de Rives (38),
- Plateforme agricole sur la commune de Châteautilain (38)
- Plateforme industrielle sur la commune de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (38),
- Aménagement d'un parking et de voirie sur la commune nouvelle Bresse Vallon, partie Cras-sur-Reyssouze (01).

TONNAGES D'ORDURES MÉNAGÈRES PRODUITES PAR LES COLLECTIVITÉS

	Pop DGF 2020	2020 (en t)	2019 (en t)	Évolution 2020/2019 (en %)	Ratio (kg/hab 2020)
CA GRAND CHAMBERY	142711	34812	33 163	4,97 %	243,93
CA GRAND LAC	81728	18740	17957	4,36 %	229,30
S.I.R.T.O.M.M.	73308	14130	14471	-2,36 %	192,75
C.D.C. AIGUEBELETTE	6617	673	642	4,83 %	101,71
C.D.C. YENNE	7710	665	576	15,45 %	86,25
C.D.C. CŒUR DE CHARTREUSE	19045	3955	4035	-1,98 %	207,67
C.D.C. CŒUR DE SAVOIE	12846	2153	2 009	7,17 %	167,60
CA ARLYSÈRE	67865	14071	13578	3,63 %	207,34
C.D.C. HAUTE TARENNAISE	40320	10179	12040	-15,46 %**	252,46
C.D.C. VALLEES D'AIGUEBLANCHE	11525	2460	2629	-6,43 %	213,45
C.D.C. LES VERSANTS D'AIME	23872	4443	5060	-12,19 %	186,12
C.D.C. CŒUR DE TARENNAISE	23125	5336	6375	-16,30 %	230,75
C.C. VAL VANOISE	26939	6055	7550	-19,80 %	224,77
TOTAL SAVOIE DECHETS	537611	117672	120085	-2,01 %	218,88

(**) par rapport à 2019, on constate une baisse importante du tonnage incinéré pour les collectivités de Tarentaise, impacté par la fermeture des stations de ski dès le mois de mars 2020, dans le cadre de la lutte du Covid 19.

DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE À LA CROISSANCE VERTE

De la gestion des déchets à la croissance verte, Savoie Déchets s'implique dans une démarche volontariste d'économie circulaire qui consiste à rendre plus efficace la consommation de ressources et à diminuer les impacts sur l'environnement.

En transformant des déchets en de nouvelles ressources - chaleur et électricité - mises au service de la communauté, l'UVETD répond à ces objectifs et à l'augmentation de la part des énergies renouvelables pour une croissance verte. Les projets relatifs à l'installation d'une chaudière biomasse ou à la valorisation des biodéchets (voir page 7) sont conduits dans le même esprit.

CHOISIR D'ÊTRE CERTIFIÉ

L'UVETD de Savoie Déchets est certifiée ISO 14001 depuis 2010 et ISO 50001 depuis 2015. Le processus de certification s'organise autour d'audits de renouvellement tous les 3 ans et d'audits de suivi chaque année. L'audit de suivi de l'ISO 14001 et ISO 50001 s'est déroulé avec succès en novembre 2020 et permet le maintien de ces certifications.

Norme ISO 14001

Les actions mises en œuvre en 2020 satisfont aux critères de la norme en termes de :

- optimisation du fonctionnement de la station de traitement interne et réduction de la consommation d'eau,
- maîtrise des nuisances lumineuses,
- maîtrise des rejets atmosphériques,
- communication avec les parties intéressées.

Norme ISO 50001

Savoie Déchets s'est engagé dans une démarche volontaire de certification ISO 50001 en 2015. Le site est certifié depuis novembre 2019 selon la version 2018 de la norme ISO 50001.

Cette certification repose sur quatre objectifs :

- la réduction des consommations et l'augmentation de la production d'énergie,
- la reconnaissance externe,
- la mise en œuvre de meilleures pratiques énergétiques et de l'amélioration en continu,
- l'obtention d'un dégrèvement de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes).

Les actions mises en œuvre en 2020 satisfont aux critères de la norme en termes de :

- augmentation de la production de la vapeur et de l'électricité,
- optimisation du fonctionnement des consommateurs électriques et amélioration des moyens de mesures.

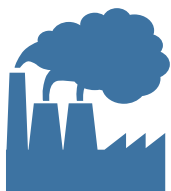
DES RÉSULTATS ENVIRONNEMENTAUX TOUJOURS CONFORMES

Les trois lignes d'incinération répondent aux exigences de l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2011 portant sur les rejets atmosphériques, les rejets aqueux et l'impact sur l'environnement.

L'ensemble des résultats des contrôles est communiqué chaque mois à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).



CONTRÔLES ENVIRONNEMENTAUX



REJETS GAZEUX

Les trois lignes de combustion sont équipées d'analyseurs des paramètres suivants : acide chlorhydrique, dioxyde de soufre (SO₂), oxydes d'azote (NOx), carbone organique total (COT), acide fluorhydrique (HF), poussières, oxygène (O₂), eau (H₂O), dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), ammoniac (NH₃), T°C, pression, débit.

En complément, chaque ligne est équipée d'un système de prélèvement en continu sur cartouches pour les dioxines et furanes. Ces cartouches sont envoyées mensuellement dans un laboratoire pour analyses. En parallèle, un organisme indépendant effectue deux fois par an un contrôle de tous ces paramètres en sortie de cheminée.

Des contrôles inopinés peuvent également être réalisés à la demande de la Direction régionale de l'équipement de l'aménagement et du logement (DREAL).



MESURES DES REJETS GAZEUX

	HCl	SO ₂	NOx	CO	HF	COT	Poussières	NH ₃	Dioxines	Débit	Fonctionnement des fours
Unité	mg/Nm ³	mg/Nm ³	mg/Nm ³	mg/Nm ³	mg/Nm ³	mg/Nm ³	mg/Nm ³	mg/Nm ³	mg	KNm ³ /h	J hh:mm
Ligne de four 1	8,16	20,30	98,23	2,50	0,06	0,57	1,41	0,78	0,58	32,085	323 j 03:44
Ligne de four 2	8,10	17,25	110,66	2,53	0,16	2,59	0,01	0,19	0,42	36,840	330 j 13:04
Ligne de four 3	7,87	12,53	137,15	3,42	0,36	0,07	1,87	0,40	4,76	31,724	277 j 13:49
Moyenne 2020*	8,05	16,93	113,99	2,77	0,18	1,21	1,00	0,45	1,77		
Maximum réglementaire	10	50	200	50	1	10	10	10	67,89		

(*) les moyennes indiquées intègrent les temps de fonctionnement de chacune des lignes.

SURVEILLANCE DE L'IMPACT DE L'INSTALLATION SUR L'ENVIRONNEMENT

Suite à une modélisation des retombées atmosphériques, des sites de prélèvements ont été validés par la DREAL.

Des mesures sont réalisées par des organismes agréés indépendants dans les domaines suivants :

- les lichens,
- les retombées atmosphériques de polluants (par jauges Owen),

Il prévoit la détermination de la concentration de polluants, d'une fréquence annuelle, concernant :

- les dioxines et furanes (PCDD / PCDF),
- les métaux lourds.





REJETS AQUEUX

Tous les effluents liquides du site, y compris les eaux de pluie et de ruissellement, sont canalisés et traités suivant leurs origines.

Pour les rejets aqueux de type industriel et pour les voiries, les eaux sont traitées dans la station d'épuration interne de l'usine, avant d'être renvoyées à l'Unité de dépollution des eaux usées (UDEP) de Grand Chambéry. Les paramètres pH, température et débit sont suivis en continu. Le carbone organique (COT), la demande chimique en oxygène (DCO) et les matières en suspension (MES) font l'objet d'une analyse quotidienne. Une fois par mois, un organisme indépendant effectue un contrôle de ces paramètres ainsi que celui de l'azote organique et ammoniacal (NTK), métaux lourds (mercure, cadmium, thallium, arsenic, plomb, chrome, chrome hexavalent, cuivre, nickel, zinc), fluorures, cyanures libres, hydrocarbures totaux et halogènes organiques absorbables (AOX). Deux fois par an, un organisme indépendant effectue un contrôle sur les dioxines et furanes.

CONTRÔLES DES ÉMISSIONS SONORES

Des mesures sont effectuées tous les trois ans à proximité de l'usine pour contrôler les niveaux sonores conformément à l'arrêté préfectoral.

Le dernier contrôle effectué en 2018 était conforme.



MESURES DES REJETS AQUEUX

	pH	T°	Débit	MEST	DCO	DBO5	Azote Kjeldahl	Fluorures	Cyanures libres	AOX	Cadmium
Unité	-	° C	m³/j	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	µg/l	mg/l	mg/l
Moyenne 2020	7,27	26,80	27,05	31,70	166,10	38,67	10,92	1,47	50,00	0,38	0,001
Maximum réglementaire	5,5 < pH < 8,5	< 30	400	1000	1 500	800	200	15	100	1	0,05

	Thallium	Arsenic	Plomb	Chrome	Chrome VI	Cuivre	Nickel	Zinc	Mercure	HCT	Dioxines (PCDD) Furannes (PCDF)
Unité	µg/l	mg/l	mg/l	mg/l	µg/l	mg/l	mg/l	mg/l	µg/l	Mg/l	Mg/l
Moyenne 2020	5,00	0,01	0,02	0,13	20,83	0,01	0,01	0,03	0,12	0,08	1,32 X 10 ⁻⁹
Maximum réglementaire	50	0,1	0,2	0,5	100	0,5	0,5	1,5	30	5	0,3 ^{10⁻⁶}

Les eaux de voirie non souillées sont rejetées dans le milieu naturel via un décanteur-déshuileur.

Les eaux de toiture sont rejetées directement dans le milieu naturel.

Pour les rejets aqueux en milieu naturel, une fois par an, un organisme extérieur effectue un contrôle des paramètres débit, température, pH, matières en suspension (MES), carbone organique (COT), demande chimique en oxygène (DCO), métaux lourds (mercure, cadmium, thallium, arsenic, plomb, chrome, chrome hexavalent, cuivre, nickel, zinc), fluorures, cyanures libres, hydrocarbures totaux et halogènes organiques absorbables (AOX), dioxines et furanes.

CONTRÔLES DES APPAREILLAGES DE MESURES

Les appareils de mesures sont inspectés chaque année pour garantir la fiabilité des contrôles.

Depuis 2006, date de la modernisation de l'usine, les résultats ont toujours été conformes à la réglementation et aucun impact sur l'environnement n'a jamais été constaté.



LE TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES



**22 462 TONNES
DE COLLECTES SÉLECTIVES**

**2 CENTRES
DE TRI**

Savoie Déchets exploite en régie directe le centre de tri de Chambéry (depuis janvier 2018) et à confier la gestion de son centre de tri de Gilly-sur-Isère à un prestataire privé (Tri-Vallées) en juillet 2020.

Les activités des centres de tri sont :

- le tri et la gestion des collectes sélectives,
- le conditionnement et la gestion des cartons de déchetterie ou de professionnels.

Les déchets triés et conditionnés dans les centres de tri sont ensuite acheminés vers les filières de recyclage.

Le centre de tri de Gilly-sur-Isère est régi par les arrêtés préfectoraux du 6 janvier 1999, 30 juillet 2013 et 29 août 2014.
Le centre de tri de Chambéry est régi par l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2018.



LE TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES ► LES CENTRES DE TRI

LES FLUX TRAITÉS

Les consignes de tri de matériaux diffèrent d'une collectivité à l'autre. Trois types de flux collectés sont donc traités dans les centres de tri de Savoie Déchets.



Journaux/revues

Journaux, magazines, publicités, papiers divers.



Emballages

Bouteilles en plastique transparentes ou opaques, emballages métalliques en acier et en aluminium, briques pour liquides alimentaires, emballages en carton et cartonnettes.



Multi-matériaux

Emballages et papiers collectés en un seul flux.

En 2020

	Collectes sélectives	Balles de cartons produites
GILLY-SUR-ISÈRE	5 313 tonnes	5 252
CHAMBÉRY	17 149 tonnes	5 674 tonnes
	22 462 tonnes*	10 926 tonnes



* dont 17 299 tonnes de Savoie Déchets et 5 163 tonnes des Sictom de Morestel et du Guiers, des Communautés de communes Bugey sud, des Sources du lac d'Annecy, du Haut Bugey Agglomération (Plateau d'Hauteville), et du Sibrecsa (Syndicat intercommunal du Bréda et de la Combe de Savoie).

LES ÉQUIPES

84 personnes travaillent au tri des collectes sélectives :

- **62 agents** dans le **centre de tri de Chambéry**, dont 32 en parcours d'insertion professionnelle,
- **22 agents** dans le **centre de tri de Gilly-sur-Isère**.

ENGAGEMENT POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Partenaire des structures locales d'insertion, Savoie Déchets participe à la lutte contre l'exclusion à travers l'insertion par l'économie. Près de 50 personnes qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles sont ainsi employées sur les deux centres de tri.

 **84 AGENTS**

LE PROCESS DU CENTRE DE TRI DE CHAMBÉRY

LE TRIEUR OPTIQUE

Les corps creux non ferreux sont alors dirigés vers un trieur optique qui permet de séparer trois flux :

- un flux PEHD/ELA,
- un flux PET clair/PET foncé
- un flux « autres produits ».

Des trieurs affinent le tri de ces trois flux en séparant le PEHD, l'ELA, le PET clair, le PET foncé, les matières valorisables et les indésirables.

LE SÉPARATEUR MAGNÉTIQUE

Le flux corps creux est dirigé vers un overband qui permet d'extraire mécaniquement les métaux ferreux qui sont ensuite dirigés vers une presse à paquets.

LE CRIBLE BALISTIQUE

Les éléments les plus petits (inférieurs à 180 mm) sont orientés vers un crible balistique permettant de séparer les corps creux, les corps plats et les fines de petites dimensions (inférieurs à 50 mm).

Sur le flux des corps plats, des trieurs affinent le tri issu du crible balistique, en enlevant les matières valorisables et indésirables.

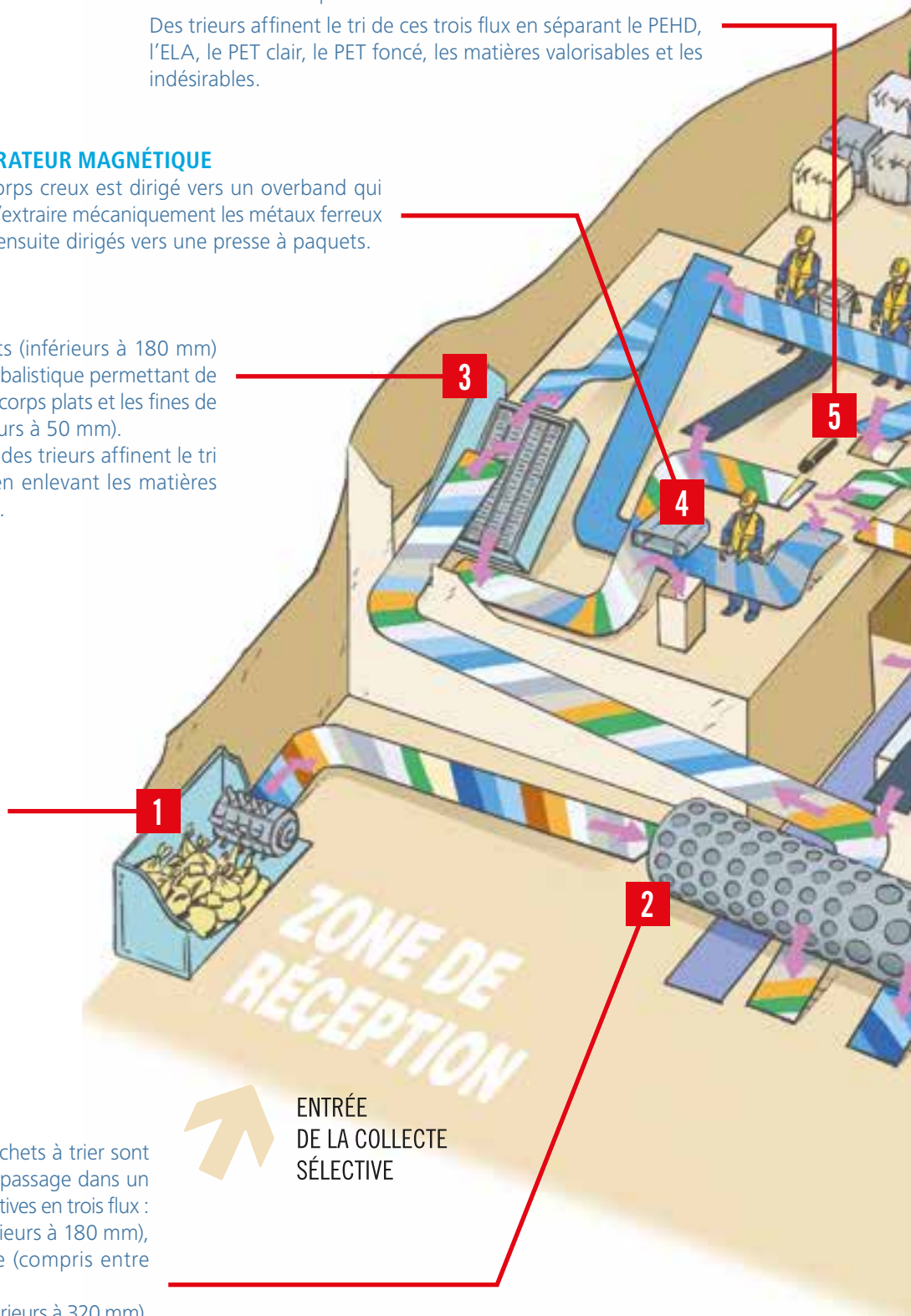
L'OUVREUR DE SACS

Le chargement s'effectue par une trémie permettant d'ouvrir les sacs et de décompacter la matière.

LE TROMMEL

À partir de l'ouvreur de sacs, les déchets à trier sont acheminés sur un convoyeur avant passage dans un trommel qui sépare les collectes sélectives en trois flux :

- les éléments les plus petits (inférieurs à 180 mm),
- les éléments de taille moyenne (compris entre 180 et 320 mm),
- les éléments de grande taille (supérieurs à 320 mm).





SORTIE
DES MATIÈRES
COMPACTÉES

STOCKAGE
DES BALLES

PET INCOLORES
PET COLORÉS
PEHD
ELA
ACIER
ALUMINIUM
CARTONNETTES
PAPIERS - JOURNAUX - MAGAZINES
GROS CARTONS
SACS

8

LA PRESSE

Les éléments triés sont ensuite mis en balles pour être stockés puis expédiés vers les filières de recyclage.

6

LA CABINE DE TRI MANUEL

Les éléments de taille moyenne et grande (supérieurs à 180 mm) sont acheminés en cabine de tri où la matière est triée par des opérateurs.

7

LES ALVÉOLES

Les matériaux triés sont stockés dans les alvéoles avant mise en balles.

LE TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES ► LES CHIFFRES

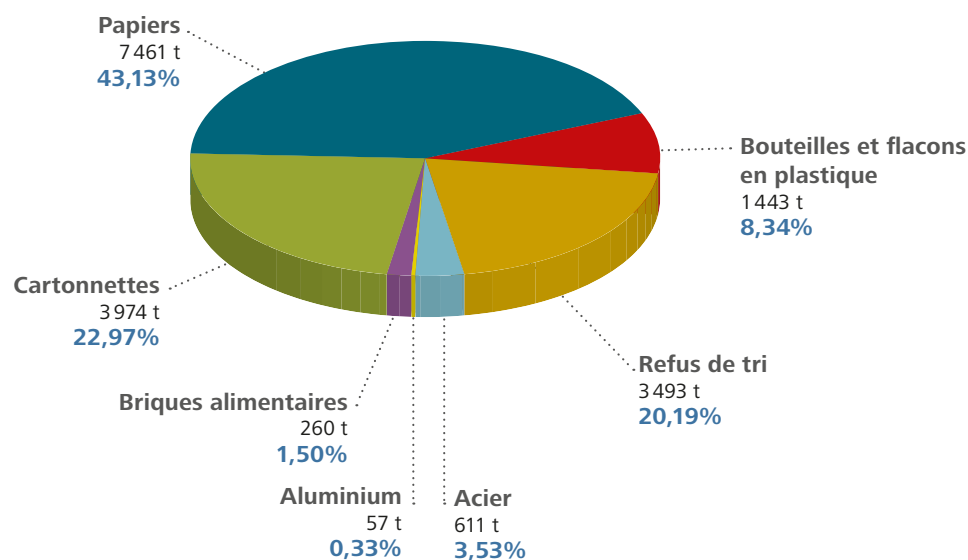
LES TONNAGES COLLECTÉS EN 2020

Suite à la crise sanitaire de la Covid 19, le volume global de la collecte sélective est en diminution de -19,91 % par rapport à l'année 2019 : L'activité a été suspendue pendant près d'un mois au centre de tri de Chambéry, puis l'activité a repris « en mode dégradé » et n'a retrouvé un fonctionnement normale qu'au 8 juin en mettant en place un protocole de sécurité adaptée, intégrant les mesures de distanciations anti Covid.

CENTRES DE TRI	EMBALLAGES		JOURNAUX/REVUES		MULTI-MATÉRIAUX		Totaux				Évolution 2020 /2019	
	Gilly	Chy	Gilly	Chy	Gilly	Chy	Gilly	Chy	Total 2020	Total 2019		
Collectivités adhérentes	Tonnes										%	
Chambéry	CC du lac d'Aiguebelette	186		56				0	242	242	304	-20,39 %
	CC Cœur de Chartreuse	181		194				0	375	375	470	-20,21 %
	Grand Lac			120		3 006		0	3 126	3 126	3 829	-18,36 %
	Grand Chambéry			278		5 323		0	5 601	5 601	6 905	-18,88 %
	CC de Yenne	195		112				0	307	307	386	-20,47 %
	SIRTOM de Maurienne					1 971		0	1 971	1 971	2 406	-18,08 %
Gilly + Chambéry	CC de Haute Tarentaise					520	356	520	356	876	1 135	-22,82 %
	CC des Versants d'Aime					308	366	308	366	674	801	-15,86 %
	CC Cœur de Tarentaise					405	88	405	88	493	716	-31,15 %
	CC Val Vanoise					380	130	380	130	510	662	-22,96 %
Gilly	CC des Vallées d'Aigueblanche					259		259	0	259	344	-24,71 %
	CA Arlysère	104		208		160		2 472	0	2 472	3 172	-22,07 %
	CC Cœur de Savoie	133		260				393	0	393	470	-16,38 %
Total Savoie Déchets	237	562	468	760	4 032	11 240	4 737	12 562	17 299	21 600	-19,91 %	

VERS LES FILIÈRES DE RECYCLAGE

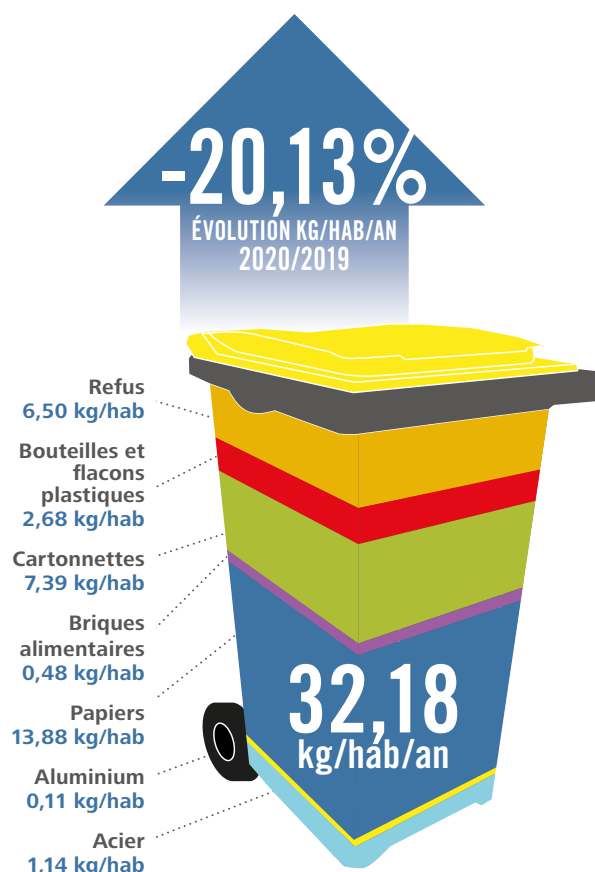
Les tonnages triés et conditionnés dans les centres de tri sont vendus et expédiés vers les filières de recyclage.



**EN 2020,
13 806 TONNES
DE DÉCHETS**
ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE
RECYCLÉS POUR CRÉER
DE NOUVEAUX PRODUITS.

PERFORMANCE DE TRI

Collectivités adhérentes	2019	2020			
	Collecte sélective kg/hab	Taux de refus %	Collecte sélective hors refus kg/hab		
Chambéry	CC du lac d'Aiguebelette	46,53	36,57	25,50	27,25
	CC Cœur de Chartreuse	24,67	19,69	10,69	17,59
	Grand Lac	47,25	38,25	19,81	30,67
	Grand Chambéry	48,60	39,25	20,49	31,21
	CC de Yenne	50,23	39,82	25,96	29,48
SIRTOM de Maurienne	SIRTOM de Maurienne	32,81	26,89	20,91	21,26
	CC de Haute Tarentaise	28,16	21,73	23,60	16,60
Gilly + Chambéry	CC des Versants d'Aime	33,58	28,23	22,70	21,83
	CC Cœur de Tarentaise	31,05	21,32	18,53	18,10
Gilly	CC Val Vanoise	24,65	18,93	17,77	15,57
	CC des Vallées d'Aigueblanche	30,19	22,47	16,37	18,79
	CA Arlysère	46,58	36,43	19,87	29,19
	CC Cœur de Savoie	36,64	30,59	14,63	26,12
Total Savoie Déchets	40,29	32,18	20,19	25,68	



17 299 TONNES TRIÉES EN 2020 POUR LES ADHÉRENTS SAVOIE DÉCHETS

IMPORTANCE DE LA QUALITÉ DU TRI

Les « refus de tri » correspondent aux déchets jetés par erreur ou par manque de civisme avec les emballages et papiers triés dans le cadre de la collecte sélective. Ils engendrent des problèmes techniques au niveau du parcours de traitement et mettent les agents en danger.

- En 2020, les refus de tri représentent plus de 20% des tonnages entrants sur les centres de tri. Un taux trop élevé qui appelle une sensibilisation accrue des habitants aux bons gestes de tri.
- Sur cette période, 70 tonnes d'éléments métalliques non recyclables ont été isolées dans les centres de tri (blocs moteurs, casseroles, skis...) et orientées vers les filières de valorisation des métaux.
- 2,5 tonnes de déchets dangereux ont été évacuées des centres de tri (filtres à huile de voiture, produits chimiques, bouteilles de gaz, batteries...) et envoyées dans des filières de traitement adaptées.
- Les accidents liés aux erreurs de tri par manque de civisme ont diminué par rapport à 2019. On dénombre 4 agents de tri piqués par une seringue contre 15 en 2019. Toutefois cette baisse est à relativiser car elle est en partie due, à la cessation d'activité dans les centres de tri pendant environ deux mois lors du premier confinement lié à la crise sanitaire de la Covid 19. D'autre part, une meilleure application de la procédure d'urgence « stop chaîne de tri » par le personnel triant a également contribué à limiter ce type d'accident. (Cette procédure permet à tout trieur d'arrêter la chaîne de tri immédiatement lorsqu'un déchet dangereux est visible sur le tapis). Toutefois, l'application de cette procédure engendre des pertes importantes de productivité.



20,19 %

TAUX DE REFUS



LES INDICATEURS FINANCIERS



La maîtrise des coûts de fonctionnement des installations, tout comme la préoccupation de l'impact sur l'environnement et le respect de la réglementation, est l'une des priorités des élus et des agents de Savoie Déchets. Dans ce sens, les décisions prises et les investissements effectués en faveur du tri et de la valorisation des déchets contribuent à **limiter les coûts, tout en maintenant un service public de qualité.**

L'impact financier du COVID

Les conséquences du COVID ont généré un surcoût très important pour Savoie Déchets en 2020 : environ 1,3 M€ de pertes de recettes suite à la baisse des tonnages d'ordures ménagères et de collecte sélective, aux aménagements de sécurité sur les postes de travail, à la désinfection des locaux et à l'achat de produits d'hygiène (masques, gel hydroalcoolique...).



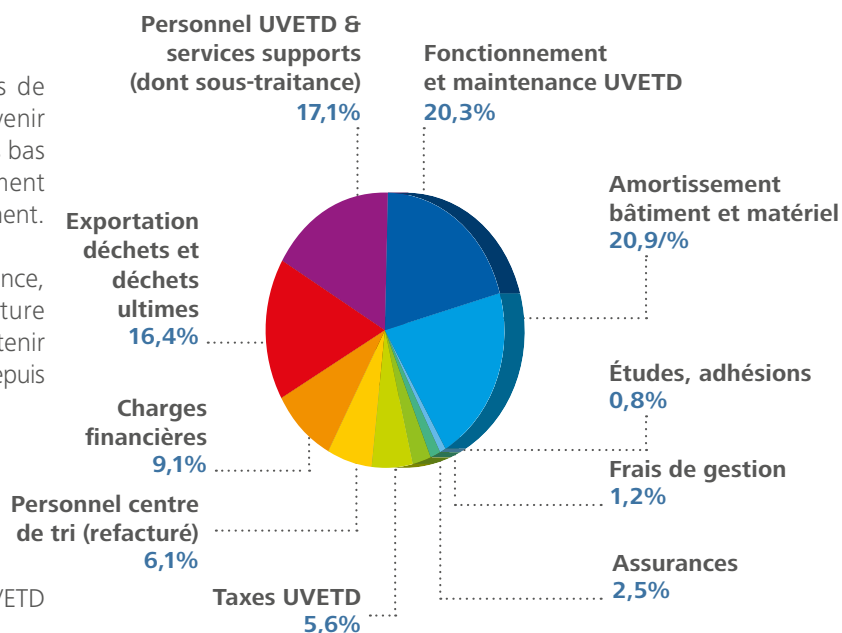
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les efforts d'optimisation des dépenses de fonctionnement ont pour objectif de parvenir à un coût de traitement des déchets le plus bas possible, tout en respectant scrupuleusement les impératifs de protection de l'environnement.

Les résultats de 2020 confirment la pertinence, l'efficacité et la légitimité de notre structure publique. Ils permettent en outre de maintenir un niveau de prix de prestations équivalent depuis 11 ans.

Le total des dépenses de fonctionnement 2020 se monte à 20 172 309 €.

Par ailleurs, 1 651 000 € ont été investis en 2020, dont 967 000 € de travaux dans l'UVETD (dépenses hors maintenance courante).



UVETD

DÉPENSES 2020

20 172 309 €

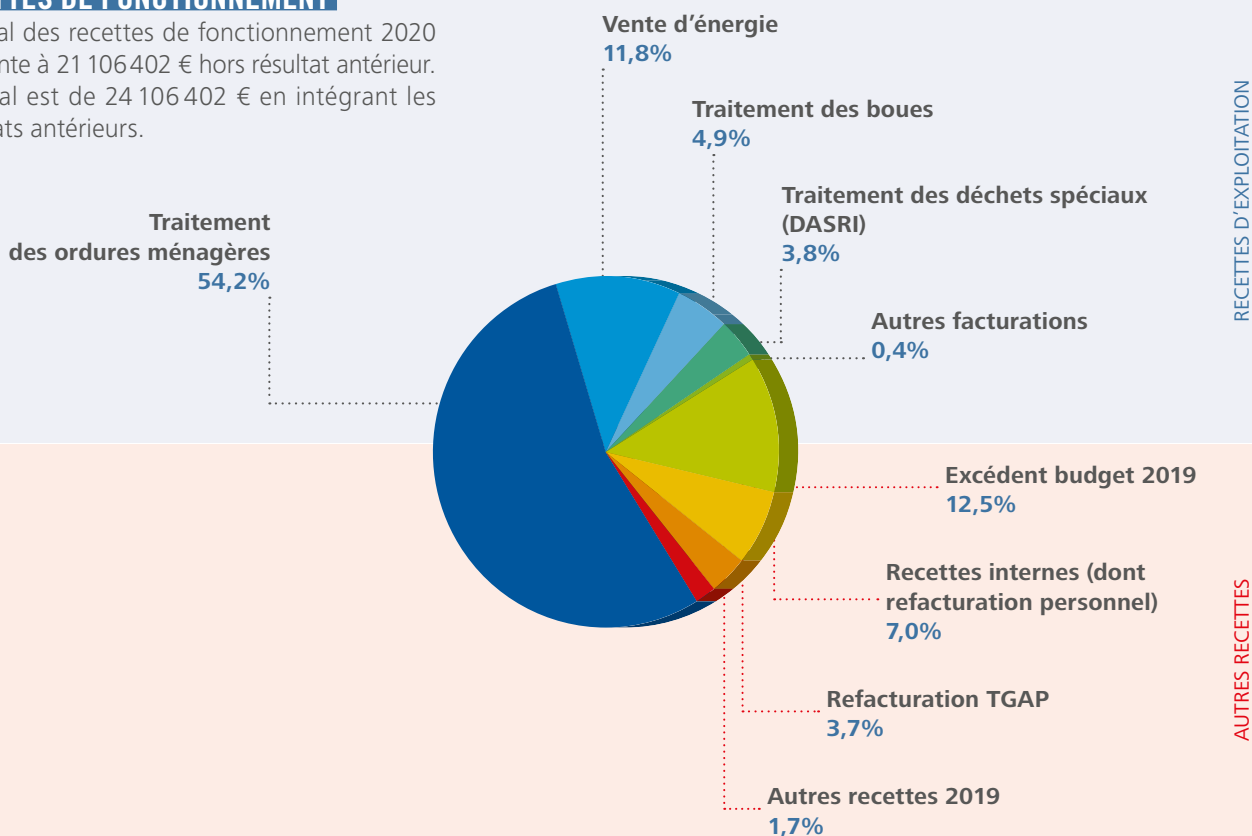
RECETTES 2020

21 106 402 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le total des recettes de fonctionnement 2020 se monte à 21 106 402 € hors résultat antérieur. Le total est de 24 106 402 € en intégrant les résultats antérieurs.



RECETTES D'EXPLOITATION

AUTRES RECETTES



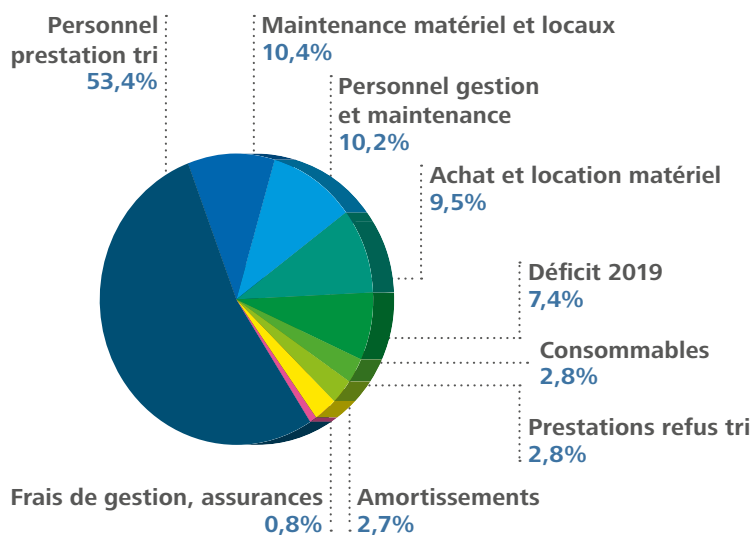
CENTRE DE TRI DE GILLY-SUR-ISÈRE

DÉPENSES 2020 | 1 456 102 €
 RECETTES 2020 | 1 166 316 €

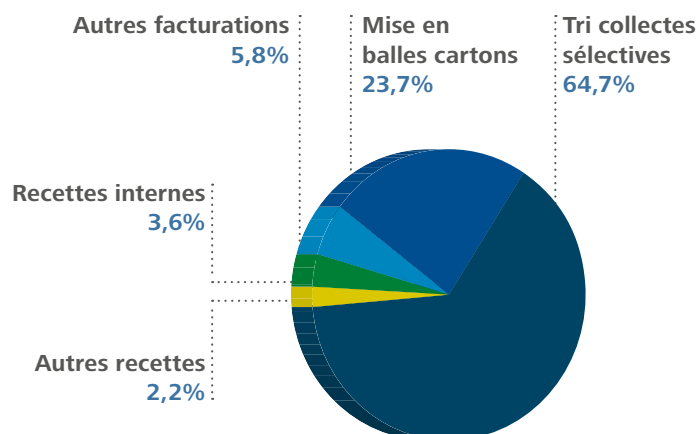
En intégrant les résultats antérieurs, les dépenses sont de 1 571 627 €.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT



CENTRE DE TRI DE CHAMBÉRY

DÉPENSES 2020

3 313 917 €

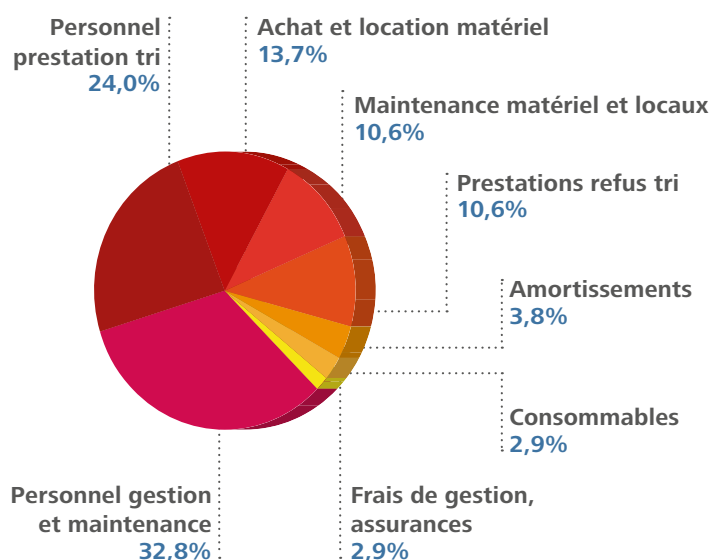
RECETTES 2020

2 836 064 €

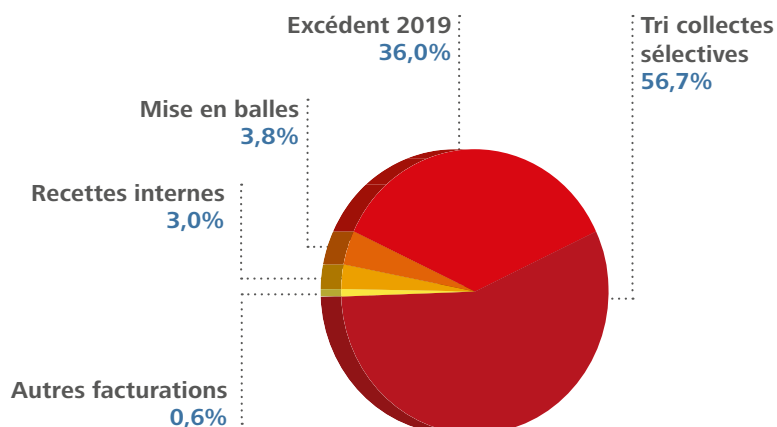
En intégrant les résultats antérieurs, les recettes sont de 4 428 764 €.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT



TARIFICATION DES PRESTATIONS 2020

TRAITEMENT À L'UVETD	TARIFS 2020 HT (TGAP incluse)
Déchets hospitaliers	290,00 à 350,00 €/t
OM collectivités adhérentes	110,27 €/t
OM autres communes	110,27 €/t
OM clients privés	160,00 €/t
Incinérables provenant des déchetteries	110,27 €/t
Refus de l'UDEP de Grand Chambéry	110,27 €/t
Boues (la tonne brute)	55,00 à 60,00 €/t

TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES	TARIF 2020 HT
Flux multi-matériaux	154,00 €/t
Flux emballages	231,00 €/t
Flux papiers	41,00 €/t
Flux cartons adhérents - Clients extérieurs	26,00 €/t - 29,00 €/t



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

Directeur de la publication : Lionel Mithieux, président

Conception/rédaction : Savoie Déchets assisté de NEWARU

Création graphique, mise en page et relecture : NEWARU

Crédits : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Savoie - L. Beaumont-Atelier-111 - Grand Chambéry - NEWARU
Caméléon/Berthier - Médéo - Adobe Stock - Freepik

Tirage : 650 ex. sur papier recyclé - Juin 2021

Ce document est établi conformément aux articles L.5211-39, L.2224-5 du Code général des Collectivités territoriales et du décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Retrouvez le rapport d'activités 2020 sur : www.savoie-dechets.fr



Depuis la Chapelle du Mont du Chat - Grand Lac

Saint Jean-de-Belleville - CC Cœur de Tarentaise



La Léchère - CC des Vallées D'Aigueblanche

Cognin - Grand Chambéry



Aime - CC des Versants d'Aime

Saint Alban-de-Montbel - CC du Lac d'Aiguebelette



Bourg Saint-Maurice - CC de Haute Tarentaise

Les Allues - CC Val Vanoise



Jongieux - CC de Yenne

Le Bourget-en-Huile - CC Cœur de Savoie

Saint Julien-Mont-Denis - SIRTOM de Maurienne



Grand Chambéry - Grand Lac - Communauté d'agglomération Arlysère - Communauté de communes Cœur de Chartreuse
 Communauté de communes Cœur de Savoie - Communauté de communes du lac d'Aiguebelette
 Communauté de communes de Yenne - SIRTOM de Maurienne - Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche
 Communauté de communes Cœur de Tarentaise - Communauté de communes Val Vanoise
 Communauté de communes de Haute Tarentaise - Communauté de communes des Versants d'Aime